

RECOMMANDATIONS ET CONSEILS TECHNIQUES CIRCUIT HYDRAULIQUE

Avant toute intervention, se reporter à la notice du constructeur

Le nettoyage et le rinçage du circuit est impératif pour toute intervention sur une crémaillère ou une pompe hydraulique.

La pollution de l'huile est la cause principale de mauvais fonctionnement et de dégradation prématurés de la crémaillère et de la pompe de direction.

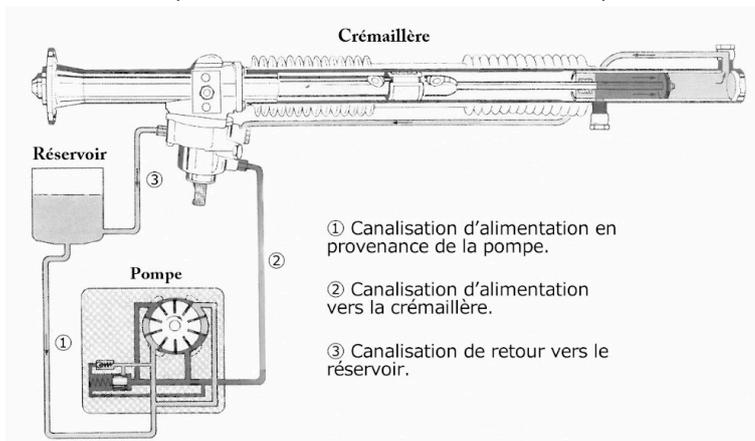
- Vérifier l'état des flexibles. En cas de présence de craquements, de points durs, de zones spongieuses, présence de particules, de poussières de caoutchouc ou de limaille : remplacer le tuyau de direction.
- Veiller à récupérer tous les joints et filtres des tuyaux de raccord. Les remplacer si nécessaire.

Rincer le circuit d'huile

1. Utiliser du fluide recommandé par le constructeur.
2. Laver le réservoir avec le filtre et le tuyau (1) > voir schéma.
3. Après avoir installé la crémaillère ou la pompe, déconnecter la durite (3) du retour de la crémaillère sur le réservoir et le placer dans un récipient pour recevoir l'huile polluée lors du rinçage puis boucher provisoirement l'entrée du réservoir.
4. Élever le train avant pour ne pas mettre en effort la pompe comme la crémaillère.
5. Remplir le réservoir lentement.
6. Démarrer le moteur. Au ralenti verser régulièrement l'huile jusqu'à ce que le fluide soit propre, **la pompe ne doit jamais travailler à sec**, toujours maintenir le réservoir plein.
7. Lorsque l'huile sort propre dans le récipient, arrêter le moteur.
8. Rebrancher la durite sur le réservoir.

Purger l'air du circuit

1. Élever la température d'huile (température moteur à 60° minimum).
2. Moteur au ralenti, tourner plusieurs fois le volant de chaque côté.
3. Refaire le niveau d'huile.
4. Si le liquide est marron, rouge clair ou mousseux, c'est qu'il reste de l'air : renouveler l'opération autant de fois que nécessaire.



Attention : En cas de non-respect des instructions précitées, aucun retour à titre de garantie ne pourra être accepté.

Cette notice ne remplace pas les instructions du constructeur.